



ORDONNANCE DE POLICE

OBJET : Circulation rue Ribot à ANHEE
Brocante de la Place Communale d'Anhée

Le Collège Communal,

- Attendu que la Brocante de la Place Communale sera organisée à Anhée le samedi 03 août 2024 ;
- Attendu que le gérant du café « Chez Tof » souhaite occuper une partie de la voirie dans le cadre de ces festivités ;
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC.

ARRETE:

Art.1°: Du vendredi 02 août 2024 à 12h00 et ce, jusqu'au dimanche 04 août 2024 à 12h00, la circulation des véhicules sera interdite rue Ribot à Anhée. Seule la circulation des riverains et des véhicules de secours sera autorisée.

Art.2°: La présente mesure sera matérialisée par le placement d'une signalisation adéquate (NADAR, C3).

Responsable de l'organisation : Christophe Colot.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: Copies de la présente sont adressées à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police de DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, ainsi qu'à Mr Christophe Colot.

Anhée, le 18/07/2024.

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

Par le Collège,



Le Bourgmestre f.f.,

Anne Faeles-Van Rompu.

PUBLICATION : Le Bourgmestre certifie que l'Ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 19/07/2024.



Le Bourgmestre f.f.,

Anne Faeles-Van Rompu.